

N OUV EWS E LLES UROPE

N° 67

30/10/2000

E-mail FAX

Comité Européen de Liaison sur les Services d'Intérêt Général European Liaison Committee on Services of General Interest

Conseil de Biarritz

Les discussions ont porté, pour l'essentiel, sur la réforme des institutions européennes. Les trois questions qui avaient été laissées en suspens au moment du traité d'Amsterdam (extension du vote à la majorité qualifiée, nombre des commissaires à la Commission, pondération des voix au Conseil), ainsi que la question de la coopération renforcée, posent toujours problème et rien ne permet de dire que l'actuelle conférence intergouvernementale (CIG) pourra être close à Nice, en décembre.

La **charte des droits fondamentaux**, en revanche, devrait être proclamée à Nice. Les prises de positions sur sa valeur contraignante, ou non, vont toujours bon train. Le Royaume Uni, le Danemark et la Suède excluent que la charte devienne juridiquement contraignante. Le Vice-président du présidium de la Convention, Guy Braibant, estime qu'elle "doit l'être dans les têtes, pas dans les textes". L'Allemagne défend l'idée que son inclusion dans le traité doit faire l'objet d'une clause de rendez-vous pour une prochaine CIG, en 2004. Mme Fontaine, de son côté, a réitéré la demande du Parlement européen que le processus d'intégration soit amorcé à Nice.

Par ailleurs, la Commission vient d'adopter, le 11 octobre, une communication sur la nature de la charte qui souligne le lien très étroit entre la réorganisation des traités et l'insertion de la charte. Cette communication propose des critères d'appréciation, pour permettre au Conseil de prendre des décisions concernant sa valeur juridique.

Transports

♦ **Conseil transport** : Le Conseil a "pris note" des deux propositions de règlement présentées, en juillet dernier, par la Commission, l'un sur l'obligation de service public dans les transports en commun de voyageurs, qui doit faire l'objet d'un "débat d'orientation" en décembre prochain, et l'autre sur les aides d'Etat accordées à ces mêmes transports (cf. bulletin 62).

♦ **Comité de conciliation sur le volet ferroviaire** : Aucun accord n'est intervenu, lors de la réunion du 11 octobre, entre le Parlement européen et le Conseil des ministres, suite au rapport du Parlement, de juillet dernier, en faveur d'une libéralisation très poussée du rail (cf. bulletin n° 61). Le Conseil estime qu'il peut difficilement toucher à un accord défini après une nuit de pourparlers, en décembre 1999, et le Parlement fait valoir que sa position est déjà un compromis. En vertu des règles en vigueur, le comité de conciliation dispose d'un délai de huit semaines maximum (6+2), à compter de l'ouverture officielle de la procédure, pour aboutir à un accord, ce qui mène au 6 décembre prochain. Si le comité ne peut se mettre d'accord, les textes seront abandonnés, mais la Commission pourrait, de son côté, préparer rapidement de nouvelles propositions.

Concessions autoroutières

La Commission européenne vient d'autoriser la réforme ...

The Council of Biarritz

At the Council of Biarritz, discussions were mainly centred on the reform of European Institutions. The three issues left pending during the Treaty of Amsterdam (extensions of votes to qualified majority, number of Commissioners to the Commission, vote weighting at the Council), as well as the issue of reinforced co-operation, are still unresolved and nothing suggests that the ongoing Intergovernmental Conference (IGC) could be closed in December.

The **Charter of Fundamental Rights**, however, should be declared at the Nice meeting. Different opinions concerning its being binding or not, still continue to develop. The United Kingdom, Denmark and Sweden exclude the possibility of it becoming legally binding. Guy Braibant, vice-president of the presidium of the Convention, considers that "legal binding aspect must exist in the minds and not in the texts". Germany defends the idea that its inclusion in the Treaty must be made through a clause on the agenda of the next IGC in 2004. Mrs Fontaine, has reiterated the request of the European parliament that the process of integration be launched at the Nice meeting.

Further, on 11 October 2000, the Commission adopted a communication concerning the nature of the Charter, which underlines a very close link between the reorganisation of Treaties and the insertion of the Charter. The Communication in question proposes criteria of appreciation to enable the Council to make decisions regarding its legal status.

Transports

♦ **Transport Council** : The Council has "taken note" of two propositions on regulations presented last July by the Commission, one concerning the obligation of the public service in passenger public transports, to be submitted for an "orientation debate" in December, the second concerns State aid extended to these transports (cf bulletin 62).

♦ **Conciliation Committee** for the railways part: No agreement was reached during the meeting that took place on 11 October between the European Parliament and the Council of ministers. The meeting follows a report by the Parliament published in July, in favour of a far reaching liberalisation of the Railways (cf bulletin 61). The Council thinks that it can hardly modify an agreement reached after a night of discussions in December 1999 and the Parliament argues that its position is already a compromise. According to the rules in force, the Conciliation Committee has a maximum delay of eight weeks (6+2), from the day of official opening of the procedure, to reach an agreement, which leaves it until 6th December. If the Committee cannot reach an agreement by then, the texts will be abandoned. However, on its part the Commission could quickly prepare new propositions.

Motorways Concessions

The European Commission has approved the motorways ...

des concessions autoroutières proposée par le Gouvernement français. Elle a, notamment, considéré que ces propositions étaient compatibles avec le régime des aides d'Etat, en particulier l'article 86.2 du traité relatif aux entreprises chargées de services d'intérêt économique général, et que les nouveaux avantages sont équivalents à ceux supprimés. Pour la Commission, la réforme française répond au principe de proportionnalité et garantit l'égalité de traitement entre tous les acteurs lors de l'attribution des futures concessions. Ainsi, six concessions, attribuées à des sociétés d'économie mixte, vont être prolongées pour des durées allant de 12 à 15 ans. En contrepartie de l'avantage financier que constituent ces allongements, les engagements de reprise de passif par l'Etat - inscrits dans les contrats de concession - sont supprimés, ainsi que le régime des charges différées, et les pratiques comptables des sociétés sont alignées sur le droit commun.

Concurrence

La Commission européenne a décidé d'élargir la procédure d'enquête formelle ouverte contre Deutsche Post AG, en août dernier, pour violation des règles de concurrence (article 82 du traité). Elle soupçonne l'opérateur allemand d'abus de position dominante dans les contrats conclus avec ses principaux clients dans le domaine de la vente par correspondance. Ces contrats prévoit un système de remise lié à des conditions de fidélité et de volumes d'envoi minimum annuel. La Commission attend la réponse de Deutsche Post AG et une audience publique sera organisée à la fin de l'année.

Paiements transfrontaliers

- Le BEUC s'est élevé contre le fait qu'il est aujourd'hui moins coûteux de changer de l'argent contre des francs suisses ou des dollars américains que d'échanger de l'argent entre deux pays de la zone euro. Il a demandé à la Commission d'entreprendre prioritairement une action à l'égard du secteur bancaire afin que les consommateurs tirent eux aussi des avantages du passage à l'euro. Le BEUC a publié une déclaration concernant les virements, les cartes de paiement, les chèques et les liquidités.
- La Banque centrale européenne (BCE) vient de publier son troisième rapport sur les paiements transfrontaliers. Elle y relève que "dans trop de cas", les banques de la zone euro imposent illégalement des frais de change aux consommateurs, notamment des doubles frais. Elle invite le secteur bancaire à présenter, pour la fin de l'année, une proposition concrète pour "un produit standard de crédit transfrontalier avec un nom commun" que la plupart des banques devrait fournir et qui serait applicable au plus tard mi-2001.

Initiative

EAPN vient de publier deux ouvrages : la deuxième édition de "La pauvreté en Europe. Les chiffres pour les Etats membres de l'Union européenne" et "Relever le défi de la pauvreté et de l'exclusion sociale dans la société européenne". Au delà des chiffres (62 millions de personnes vivent au dessous du seuil de pauvreté), ces ouvrages contiennent des propositions de stratégie européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Pour se les procurer : www.eapn.org

concession reform that was proposed by the French government. In particular the Commission noted that the propositions were compatible with the state aid system, especially with article 86.2 of the Treaty, concerning firms responsible for services of general economic interest and that, the new advantages were equivalent to the ones that were removed. As far as the Commission is concerned, the French reform responds to principles of proportionality and guarantees equality of treatment among all actors in the attribution of future concessions. The six concessions attributed to mixed economy firms are going to be extended for durations ranging from 12 to 15 years. In return for financial benefits that go along with these extensions, the state engagements to take over liabilities –included in the concessions contracts- are to be cancelled, so too is the system of deferred charges. Also the accounting systems of companies are to be aligned to the common law.

Competition

The European Commission has decided to extend the formal enquiry procedure opened, in August 2000, against Deutsche Post AG, for violating competition rules (article 82 of the Treaty). The German operator is suspected having abused its dominant position in concluding contracts with its main clients in the domain of sales by correspondence. The contracts in question provide for a system of reduction linked with customer fidelity and minimum expeditions per year. The Commission is waiting for a reply from the Deutsche Post AG and then a public hearing shall be organised at the end of the year.

Cross-frontier Payments

The BEUC expressed its discord against the fact that today it is cheaper to convert money against Swiss Francs or American Dollars than to convert money between two countries of the euro-zone. It has therefore asked the Commission, to undertake, urgently, action in the direction of the banking sector in order that the consumer too, enjoys the benefits of the passage to the euro. The BEUC has published a declaration concerning deposits of credit cards, cheques and cash.

The European Central bank has published its third report on cross-frontier payments. It notes that "in too many cases" banks in the euro-zone illegally impose exchange commission to consumers in particular double charging. It is inviting the banking sector to present, by the end of the year, a concrete proposition for "a standard service in cross-frontier credit with a common name" that most banks will be supposed to provide and which will be applicable mid-2001, at the latest.

Initiative

EAPN has issued two publications: the second edition of "Poverty in Europe; figures in member states of the European Union" and "Facing the Challenge of poverty and social exclusion in the European Society" Beyond the figures (62 million people live below the threshold of poverty) These publications present propositions for a European strategy in the fight against poverty and social exclusion.

They are available at: www.eapn.org

NOUVELLES-NEWS-EUROPE est édité par le Comité européen de liaison sur les Services d'intérêt général, is published by the European Liaison Committee on Services of General Interest, 66 rue de Rome, F - 75008 PARIS. Tel : (33-1) 40 42 50 24. Fax : (33-1) 40 42 13 78. E-mail : celsig@worldnet.fr. Directeurs de publication, Publishers : Pierre Bauby et and Jean-Claude Boual. Rédactrice en chef, chief editor : Katherine Varin. Traduction, translation : Jeremiah Chiumia. Diffusé exclusivement par Fax et E-mail. Distributed by Fax and E-mail exclusively. Abonnement 1 an : 100 €. Subscription for 1 year: € 100. Bulletin d'abonnement sur demande. Subscription form available on request.